

Séance du 03.09.2025

Dérogation travaux sur Anzère

Le CC prend connaissance d'une demande du bureau Editech SA pour une dérogation à l'article 20 du règlement de police (Activité et travaux bruyants) dans le cadre de l'assainissement et l'aménagement de la place du village à Anzère.

Le CC accorde cette dérogation pour toute l'année 2026.

Directive pour subventions d'aide à l'animation culturelle

Notre Commune ne dispose à ce jour d'aucune politique culturelle formellement établie. Or, celle-ci constitue l'une des actions phares du programme de législature.

Depuis le début de l'année, la commission culturelle s'attèle à poser les fondations de cette politique, avec pour objectif la présentation d'un document-cadre à l'échéance de la mi législature, soit d'ici la fin de l'année 2026.

Dans cette perspective, et afin de permettre le soutien à des manifestations ponctuelles, le CC prend connaissance et valide des directives spécifiques. Celles-ci s'inspirent des modèles en vigueur dans la Ville de Sion et la Commune de Bagnes, tout en étant adaptées à notre commune.

Ces directives visent à encadrer, de manière claire et transparente, les conditions d'octroi de subventions culturelles par la commune.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 8 autorisations de construire
- 6 cas de police des constructions

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 43'236.00 (11 dossiers).

Séance du 17.09.2025

Edilité

Le CC délivre et traite

- 3 autorisations de construire

Camping des Flans

Le CC prend connaissance du rapport explicatif "Zone réservée les Flans" établi par le bureau AZUR Roux & Rudaz Sàrl.

Le CC décide d'introduire une zone réservée "Les Flans".

Une zone réservée entre en force dès la publication officielle de la décision du Conseil municipal l'instituant, en application de l'art. 19 al. 1 LcAT. En vertu de l'art. 19, al. 2 de la LcAT, la présente zone réservée a une durée de 5 ans.

Une surface totale de quelque 3.9 hectares a été décidée en zone réservée par le Conseil municipal d'Ayent.

Les informations y relatives seront publiées au Bulletin officiel et accessibles sur le site internet de la commune.

Fermeture de route

Le CC prend connaissance d'une demande de fermeture de la Route de la Pronde le 11.10.2025, de 08h00 à 12h30, pour des essais en vue du Rallye du Valais notamment.

Le CC autorise cette fermeture de route le 11.10.2024 pour des essais automobiles. La responsabilité de cette course d'essai privée incombe entièrement aux organisateurs.

Conseil général

M. Samuel Morard a présenté sa démission du conseil général.

Le Parti socialiste d'Ayent propose de nommer M. Camille Aglione comme nouveau membre du Conseil général.

Le CC ratifie cette nomination et proclame M. Camille-Angelo Aglione élu tacitement.

Télé Anzère SA : comptes 2024/2025

Les comptes 2024-2025 présentent un bénéfice de Fr. 517'880.12 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 2'424'211.54.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un total de produits d'exploitation des transports de Fr. 7'503'981.00 contre Fr. 7'547'018.00 pour l'exercice précédent.

Les charges de personnel se monte à 30.6 % du chiffre d'affaires, soit Fr. 2'413'596.00.